

DELIBERATION N° 2004/06-12 - PUBLICATIONS MUNICIPALES - ATTRIBUTION DE MARCHE

Monsieur BOILEAU, rapporteur, rappelle à l'Assemblée que le marché des publications municipales Ludres Expansion et Ludres Information arrive à échéance le 31 juillet 2004.

Conformément à la délibération n° 2004/05-04 du 24 mai 2004, une consultation a été lancée sous la forme d'un marché en procédure adaptée, renouvelable deux fois, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Suite à cette consultation, huit entreprises ont répondu : Bialec, Technodim, Abracadabra, Nancéienne d'Impression, Synchro, PM Conseils, Lombard et Associés, B.A.L. Conseils.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 28 juin 2004 afin de procéder au classement des huit offres. Les offres présentées par l'Agence Abracadabra pour le lot conception et par

l'Imprimerie Nancéienne d'Impression pour le lot impression ont été classées en tête. Les montants annuels hors taxes sont les suivants :

Ludres Expansion

Conception : 15 750 €

Impression : 5 346 €

Ludres Information

Conception : 16 060 €

Impression : 7 521 €

Le montant global du marché pour une année est de 44 677 € H.T.

Le montant global du marché renouvelable deux fois s'élève à 134 031 € H.T.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide par 25 voix pour et 4 abstentions : M. LEFRANC, Mmes BERTRAND, THIRIET et M. NOEL (Groupe Ludres Autrement) :

- de retenir les Sociétés Abracadabra et Nancéienne d'Impression qui assureront respectivement la conception et l'impression des publications municipales,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats à venir avec les prestataires retenus.